

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR PERMETTANT
L'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2022 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social.

ETAT CIVIL

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- Copie complète** de la carte nationale d'identité française (recto-verso) OU passeport français OU titre de séjour en cours de validité pour les personnes de nationalité étrangère (recto-verso) du demandeur, du codemandeur **et toutes les personnes majeures à loger**
- Pour les réfugiés : **copie complète** du récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « reconnu réfugié » ou « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire » ou autorisation provisoire de séjour
- Copie complète** du livret de famille s'il y a des enfants ou extrait d'acte de naissance **pour les enfants mineurs**

Marié-e OU pacsé-e :

- Copie du livret de famille ou de l'acte de mariage
- Copie de l'attestation d'enregistrement du PACS
- Copie complète** de la carte d'identité OU du titre de séjour **pour chacune des personnes majeures à loger**

Divorcé-e :

- Copie complète** du paragraphe commençant par l'énoncé « **Par ces motifs** » du jugement de divorce OU copie du livret de famille indiquant la mention « mariage dissous »
- Copie complète** de la dissolution du PACS ou copie de l'acte de naissance portant la mention de la dissolution
- Pour un divorce par consentement mutuel : **copie complète** de l'acte notarial ou convention de divorce contresignées par les parties et leurs avocats

En cours de séparation :

- Pour un divorce par consentement mutuel : **copie complète** de l'attestation d'avocat précisant que le divorce par consentement mutuel est en cours



- Pour un divorce judiciaire : **copie complète** de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales OU attestation d'avocat précisant le numéro d'enrôlement ou numéro RG enregistré auprès du Tribunal
- Pour une situation d'urgence : **copie complète** de l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales OU récépissé de dépôt de plainte pour violences conjugales
- Copie complète** du récépissé d'enregistrement de la déclaration en cas de dissolution du PACS
- Copie complète** de l'attestation CAF justifiant du rattachement des enfants mineurs ou copie complète de la déclaration d'impôts **pour les enfants majeurs**

Veuf(ve) :

- Copie complète** de décès ou livret de famille

Enfant(s) à charge :

- Copie complète** de la décision du juge justifiant la garde exclusive ou alternée ou attestation sur l'honneur
- Enfant attendu : **copie complète** du certificat de grossesse

IMPOSITION

- Copie complète** de ou des avis d'imposition N-2 des cotitulaires de la demande **ainsi que celui des personnes majeures à loger**
- Copie complète** de la déclaration de revenus des parents si vous êtes fiscalement rattaché(s)
- Pour les réfugiés : **copie complète** d'un justificatif de l'OFII récapitulant l'ensemble des aides perçues depuis l'entrée sur le territoire

RESSOURCES

Salarié(e), apprenti-e, étudiant-e boursier-e :

- Copie complète** du ou des contrats de travail (intérim, CDD, CDI) en cours de validité sur les trois derniers mois
- Copie complète** des trois derniers bulletins de salaire
- Copie complète** d'attestation de formation en cours de validité



- Copie complète** de l'avis d'attribution de bourse
- Copie complète** de la carte étudiant en cours de validité

En cas d'indemnisation par la CPAM :

- Copie complète** des trois derniers bulletins de salaire à 0€
- Copie complète** de l'attestation de paiement des indemnités journalières sur les trois derniers mois

Retraité-e :

- Copie complète** de la notification de retraite
- Copie complète** de l'attestation de paiement de retraite et retraite complémentaire sur les trois derniers mois

A la recherche d'un emploi :

- Copie complète** de l'attestation d'inscription à France Travail datant de moins de trois mois notifiant le nombre restant d'allocations journalières
- Copie complète** de l'attestation de paiement France Travail sur les trois derniers mois

Travailleur indépendant :

- Copie complète** de l'extrait de KBIS
- Copie complète** du dernier bilan OU de l'attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu OU tout document comptable habituellement fourni à l'administration

Autres revenus :

- Copie complète** de l'attestation de paiement CAF des prestations versées sur les trois derniers mois
- Copie complète** de l'extrait du jugement pour les pensions alimentaires perçues

LOGEMENT ACTUEL

Locataire

- Copie complète** du bail
- Copie complète** des trois dernières quittances de loyer et non avis d'échéance OU attestation de loyer à jour du bailleur



Hébergé-e :

- Copie complète** de l'attestation d'hébergement datée de moins de trois mois
- Copie complète** de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant
- Copie complète** de la dernière quittance de loyer ou avis de taxe foncière de l'hébergeant

Dépourvu de logement :

- Copie complète** de l'attestation de domiciliation en cours de validité
- Copie complète** de l'attestation d'un travailleur social ou d'une association datée de moins de trois mois

Propriétaire :

- Copie complète** de l'acte de propriété OU attestation d'un notaire
- Copie complète** du mandat de vente en cas de vente du logement
- Copie complète** du compromis de vente
- Copie complète** de l'attestation du notaire en cas de vente de vos parts

AUTRES DOCUMENTS

Handicap :

- Copie complète** de la notification MDPH en cours de validité justifiant le versement de l'AAH ou de l'AEEH pour un enfant mineur
- Copie complète** de la notification MDPH en cours de validité relative à l'octroi de la Carte Mobilité Inclusion
- Copie complète** de la Carte Mobilité Inclusion (recto-verso)

Procédure d'expulsion :

- Copie complète** de tous les justificatifs relatifs à l'avancement de la procédure (lettre de congé délivré par le propriétaire, commandement de payer, assignation, audience et décision de justice, commandement de quitter les lieux)

Logement indécent/insalubre :

- Copie complète** du rapport de visite du service hygiène et sécurité
- Photographies



ATTENTION !

Votre demande de logement social doit être renouvelée **chaque année** à date d'anniversaire. Néanmoins, n'oubliez pas d'actualiser **tous les mois** vos ressources en ajoutant vos trois derniers bulletins de salaire.

*Pour toute demande complémentaire, contactez le Service Logement, situé 34 rue Alexandre Prachay 95300 PONTOISE, au 01 34 35 30 70 ou par courriel :
logement@ville-pontoise.fr*

Nos permanences téléphoniques se tiennent le :

- Lundi matin de 9h00 à 12h30 ;*
- Mercredi après-midi de 13h30 à 17h00.*

